

Délibération

n°80-2025

17 décembre 2025

AFFAIRES FINANCIERES - Autorisation anticipée de paiement de certaines dépenses d'investissement.

Séance du : 17 décembre 2025

Date de la convocation : 5 décembre 2025

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 11

▪ Collège des affiliés : 9

Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Yannick LOGEROT, Colette PIGNIER, Christian RAUCAZ, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Christian GRANGE, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 11

▪ Collège des affiliés : 10

Danièle BEAUX-SPEYSER (pouvoir à Colette PIGNIER)
Yannick AMET (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Nathalie FONTAINE (pouvoir à Christian GRANGE)
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Fabrice PANNEKOUCKE (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Martin NOBLECOURT)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Georges CAGNIN)

▪ Collège spécifique : 1

Alexandre GENNARO (pouvoir à Chantal GIORDA)

Etaient présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Étaient absents excusés : 4

▪ Collège des affiliés : 3

Robert AGUETTAZ, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI

▪ Collège des non affiliés : 1

Michelle BRAUER

Étaient absents : 2

▪ Collège des non affiliés : 2

Christelle FAVETTA-SIEYES, Thibaut GUIGUE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Laureen PERRUET Responsable du Pôle ressources et moyens

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 80-2025

AFFAIRES FINANCIERES - Autorisation anticipée de paiement de certaines dépenses d'investissement.

Monsieur le Président rappelle que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que le Président peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit alors préciser le montant et l'affectation des crédits.

En application de ces dispositions, Monsieur le Président propose de prévoir l'autorisation anticipée de certaines dépenses d'investissement pour 2026.

Il rappelle que le montant des dépenses d'investissement prévues au Budget 2025 étaient de 305 811 euros (hors remboursement de la dette).

Cette disposition présente un intérêt dans la mesure où il est envisagé d'acquérir, avant le vote du budget, qui interviendra courant février 2026, du mobilier pour l'aménagement d'un bureau et d'une salle de réunion, soit une inscription prévisionnelle de 10 000 € à l'article 21848 (matériel de bureau et mobilier).

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire, 5 000 € à l'article 21838 pour renouveler le matériel informatique qui le nécessiterait.

En conséquence, la dépense totale prévisionnelle s'établit à 15 000 € TTC.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la nomenclature comptable M 57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé le 27 novembre 2024,

VALIDE l'autorisation anticipée de paiement en 2026 de certaines dépenses d'investissement au titre des opérations ci-après :

Article 21838 - Matériel de bureau et informatique : 5 000 € TTC

Article 21848 – Matériel de bureau et mobilier : 10 000 € TTC

APPROUVE la demande d'autorisation anticipée des dépenses d'investissement ci-dessus présentée, avant le vote du budget primitif 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 17 décembre 2025
Le Président,

François DUNAND